FICHE MÉTIER

version du 08/05/2024

Mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction (H/F)

La mécanique est un univers aux multiples facettes, qui ne comprend pas seulement le montage ou le démontage de pièces, de véhicules ou de machines ; il est bien plus vaste que cela.

Si le domaine t'intéresse et que tu as envie de gérer un parc de machines et d'outils tant de l'industrie que des entreprises du bâtiment et des travaux publics, du génie civil ou encore de la construction, le métier de mécanicien de machines et de matériels industriels s'offre à toi.

En tant que mécatronicien de machines et de matériels industriels, tu seras amené à inspecter des machines, à transformer et à modifier des installations hydrauliques mais aussi à démonter, échanger ou réparer des machines ou des moteurs endommagés ou usés. Le plus souvent, il s'agira de grues, de matériel de manutention, de machines de terrassement, de machines de préparation de béton, de bétonnières, de pompes à béton ou encore de machines de cachetage de béton.

Au niveau des appareils actuels, tant l'hydraulique que l'électrique et l'électronique, la pneumatique et la mécanique jouent un rôle important. Ceci implique qu'en tant que mécatronicien de machines et de matériels industriels, tu disposes de connaissances approfondies dans ces domaines techniques.

Étant donné que la manipulation des appareils modernes exige un savoir technique spécialisé approfondi, tu devras veiller à suivre une formation continue et à régulièrement mettre à jour ce savoir, ceci afin que tu puisses garantir à ton client un service rapide et de qualité.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu devras entretenir le parc de machines et d'outils, situé essentiellement sur le site du chantier. Tu effectueras néanmoins les travaux les plus importants de réparation dans l'atelier. Pour ce faire, des appareils et outils modernes contribueront à faciliter ta tâche au quotidien.

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

FICHE MÉTIER

Mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction (H/F)

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Fabriquer, réparer et entretenir des machines industrielles de génie civil et du bâtiment ainsi que des appareils et installations de tous genres
- Projeter, exécuter, contrôler, entretenir et réparer des appareillages et machines à fonctionnement mécanique, électromécanique, magnétique, électrique et électronique

QUALITÉS ET PROFIL

- Être précis
- Disposer d'un sens approfondi de la mécanique et de la technique
- Avoir une forte capacité de concentration
- Être habile de tes mains
- Savoir raisonner avec méthode

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle).

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) avec le niveau fort en mathématiques ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation), dont 8 modules au moins en mathématiques et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction (H/F)

- se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et
- d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu

Mécatronicien de machines et de matériels industriels et de la construction (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 944.43)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 944.43)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	
Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	806.92 €
Après projet intégré intermédiaire:	1285.75 €

Scanner le code QR pour voir le métier en ligne

CONTACT - CHAMBRE DES METIERS
T (+352) 42 67 67 - 520 **E** apprentissage@cdm.lu